

L'accès aux droits

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) du Mans informe les habitants des dispositifs sociaux et des aides municipales auxquels ils peuvent éventuellement prétendre. Les situations sont analysées au cas par cas sur rendez-vous et les usagers orientés en conséquence.

Page modifiée le jeudi 3 avril 2025 • Données Ville du Mans

Périmètre



© Ville du Mans

Le CCAS vous reçoit pour vous informer et vous aider à **faire valoir vos droits**, notamment dans les domaines suivants.

- La domiciliation administrative,
- le Revenu de solidarité active (RSA),
- l'Allocation adulte handicapé (AAH),
- la retraite,
- la couverture sociale,
- les aides financières.

Aides municipales

Nous instruisons également les demandes d'aides financières municipales, dites facultatives car elles viennent **en plus des aides légales**.

Une commission se réunit chaque semaine pour statuer sur ces demandes.



TÉLÉCHARGER : LE RÈGLEMENT DES AIDES MUNICIPALES
(pdf, 2 Mo)

Outil

Nous mettons à votre disposition un **point d'accueil numérique**. Il vous permet d'accéder aux démarches en ligne avec le soutien d'un agent.

Déroulement

Nous vous recevons une première fois, sans rendez-vous, pour un **entretien d'évaluation**. Nous analysons votre situation au vu des documents que vous produisez.

En fonction des réponses possibles, nous vous proposons alors un rendez-vous pour un complément d'information ou nous vous orientons vers le partenaire compétent.

7016

situations analysées

C'est le nombre d'entretiens que nous avons réalisés au cours de l'année 2024 pour l'accès aux droits.

Aucune information personnelle ne peut être échangée par téléphone ou courrier électronique. Pour toute analyse de situation, l'intéressé doit se déplacer au CCAS.